

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/02/27

Objet : 27 - Assistance à Maîtrise d'ouvrage : Etude de faisabilité pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique de réaménagement des services de la Médiathèque, de l'Espace Information jeunesse et de l'Espace Public Numérique et d'accompagnement à la rédaction d'un PCSES en un lieu pensé par et pour les publics

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 Février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par La société R2M ARCHITECTES,

Vu la décision du Maire N°2024/01/03,

Décide

- D'annuler et de remplacer la décision du Maire N°2024/01/03 par la présente :

- De signer le marché n° **VN 23040-1**- « Assistance à Maîtrise d'ouvrage : Etude de faisabilité pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique de réaménagement des services de la Médiathèque, de l'Espace Information jeunesse et de l'Espace Public Numérique et d'accompagnement à la rédaction d'un PCSES en un lieu pensé par et pour les publics, avec la société R2M ARCHITECTES, domicilié au 1 Rue Emile Desvaux, 14500 VIRE NORMANDIE.

- Durée des prestations : **12 mois**
- Montant des prestations : **16 000 € HT.**

Fait à Vire Normandie, le 29 février 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240304-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

Publication : 04/03/2024

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Décision du Maire n°2024/02/27 du 29 février 2024

